



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Traitement de la migraine intense

Question écrite n° 36071

Texte de la question

M. Robert Therry attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des personnes souffrant de graves migraines. Certaines d'entre elles sont confrontées à cette maladie depuis des années, ont subi des multitudes examens, n'ont pas ou peu été soulagées par des traitements médicamenteux entraînant parfois des effets secondaires multiples comme la fatigue intense, la somnolence, les vertiges, les troubles visuels, de la parole, les palpitations, le gonflement à la gorge, la perte de cheveux, prise de poids, dyspnée respiratoire, somnolence, insomnies, stress, apnée du sommeil, etc. Ces migraines perturbent fortement leur vie quotidienne, qu'elle soit sociale, familiale ou professionnelle avec des impacts à la fois physiques et psychologiques. Or, bien que cette pathologie soit classée parmi les trois premières maladies reconnues invalidantes par l'OMS et parfois reconnue comme un handicap par les MDPH, elle est très peu considérée. Des traitements existent pourtant et ont fait l'objet d'essais cliniques très concluants en France avec des résultats spectaculaires. Ces nouveaux anti-migraineux ont bénéficié d'une autorisation européenne de mise sur le marché à partir de l'été 2018 et sont remboursés dans la plupart des pays européens mais ils ne sont pas actuellement commercialisés en France. Il lui demande donc quand ces traitements, si salvateurs pour certains malades qui pourraient retrouver une vie normale et leur éviteraient des arrêts de travail à répétition, seront disponibles et remboursés en France.

Données clés

Auteur : [M. Robert Therry](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36071

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2021](#), page 1074

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)